

DÉPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

BRIANÇONNET

AU CONSEIL MUNICIPAL du 19 octobre 2018

Membres du Conseil présents à cette séance : OGEZ Ismaël, HENRI Nicolas, CARLIN Raymond, SAINT MARTIN Delphine, MARTIN-SCHNEIDER Marielle, SORSANA Henri et TABA Jean Claude

Absent représenté : Mme Seghi Martine par M. Henri Nicolas

Absent non-représenté : Mme Giraud Laury et M. Giovanelli Jean Pierre

Secrétaire de séance : M. Henri Nicolas

* * * * *

Approbation du compte rendu du 06/08/2018 approuvé à l'unanimité

* * * * *

Rajout des délibération 5,6,7,8 et 9

Délibérations et votes pour :

1. Convention remboursement frais scolaires des élèves de Briançonnet

Les enfants de la commune de Briançonnet fréquentant l'école de Saint-Auban y bénéficient des matériels et avantages mis à disposition des élèves et participent à toutes les activités organisées en cet établissement. Il en est de même pour le personnel mis à disposition par la commune.

En conséquence, DEUX conventions, à effet du début de chaque année scolaire doivent être conclues avec cette dernière :

La première, précisant que la commune de Saint-Auban récupèrera par titres de recettes auprès de notre commune et au prorata de nos élèves fréquentant son école, les frais scolaires afférents aux fournitures de matériels, d'entretien et toutes autres dépenses engagées par et pour l'école de Saint-Auban.

La seconde, précisant que la commune de Saint-Auban récupèrera par titres de recettes auprès de notre commune et au prorata de nos élèves fréquentant leur école, les frais de mise à disposition du personnel pour le service de surveillance, d'entretien et d'aide à l'école de Saint-Auban durant les heures méridiennes des élèves fréquentant cet établissement.

Acceptée à l'unanimité

2. Conventions relatives au remboursement des frais scolaires et du personnel mis à disposition par les différentes communes fréquentant notre école

Pendant l'année scolaire, les enfants des différentes communes fréquentant l'école de Briançonnet y bénéficient des matériels et avantages mis à disposition des élèves et participent à toutes les activités organisées en cet établissement. Il en est de même pour le personnel mis à disposition par la commune.

En conséquence, DEUX conventions, à effet du début de chaque année scolaire doivent être conclues avec toutes les communes concernées.

La première, précisant que notre commune récupèrera par titres de recettes auprès de chaque commune concernée et au prorata de leurs élèves fréquentant notre école, les frais scolaires afférents aux fournitures de matériels, d'entretien et toutes autres dépenses engagées par et pour l'école de Briançonnet. La seconde, précisant que notre commune récupèrera par titres de recettes auprès de chaque commune concernée et au prorata de leurs élèves fréquentant notre école, les frais de mis à disposition du personnel pour le service de surveillance, d'entretien et d'aide à l'école de Briançonnet durant les heures méridiennes des élèves fréquentant cet établissement

Acceptée à l'unanimité.

3. DM n°2 budget principal

Désignation Investissement	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D020 Dépenses imprévues	9 000 €	
Total D 020	9 000 €	
D213 13 Aménagement bâtiment		9 000 €
D23 immobilisation en cours		9 000 €

Virement des dépenses imprévues afin de réaliser la mise en conformité de l'installation électrique du bâtiment communal situé sur la place Fernand Germain.

Acceptée à l'unanimité

4. DM n°3 budget Eau-assainissement

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6218 autres personnels extérieurs	4 500 €	
Total D 012 charge personnel et frais assimilé	4 500 €	
R 7068 autres prestations de services		4 500 €
Total R70 ventes prod fab prest serv		4 500 €

Décision modificatif n°3 au budget 2018 visant au fonctionnement comptable du personnel de la Commune de Caille mis à disposition pour assurer le contrôle des assainissements non-collectifs.

Acceptée à l'unanimité.

5. Renouvellement ligne de trésorerie crédit agricole

La ligne de trésorerie, souscrite en septembre 2015 au Crédit Agricole pour améliorer le fonds de roulement de la Commune doit être renouvelé afin de reporter son remboursement en conservant le plafond : 50 000 € pour une durée de un an au Taux facturé : euribor 3 mois moyenné + marge 1.60% ramené à 1.10% sans frais de dossier.

Ce roulement permet d'attendre le virement des subventions sur des opérations achevées sur le budget investissement tels que la carte communale, les travaux intempéries et voiries.

Acceptée à l'unanimité.

6. Demandes de subventions pour les projets culturels

Le Maire propose à l'Assemblée Délibérante d'accepter que soient organisés les projets culturels tels que théâtre, concerts et autres, de l'autoriser à faire toutes les démarches nécessaires en ce sens et, pour aider à leur financement, de solliciter auprès du Conseil Départemental des Alpes Maritimes et/ou du Conseil Régional PACA une ou des subventions au taux le plus élevé possible.

Acceptée à l'unanimité.

7. Approbation des modifications du règlement du service d'assainissement non collectif

Le règlement d'un service d'assainissement non collectif précise les règles de fonctionnement du service, clarifie les relations entre l'exploitant du service d'assainissement non collectif et ses usagers et doit prévenir les contentieux, même si son adoption n'est pas, en l'état actuel de la réglementation, juridiquement obligatoire.

Ce dernier ayant pour objectif le maintien des installations d'assainissement en bon état de fonctionnement par le diagnostic des installations présentes (diagnostics initiaux), l'instruction des demandes d'installation (contrôle conception et vérification d'exécution), la réalisation de diagnostics

dans le cadre de ventes immobilières. La modification est apportée concernant les installations de grande capacité supérieures à 21 EH tels que le camp du « haut Candelalar »

Acceptée à l'unanimité.

8. Approbation de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de l'agent du service public d'assainissement non collectif de Caille

Vu la convention de mise à disposition par la Mairie de Caille de l'agent de leur service d'assainissement afin d'exercer les missions liées au Spanc de la commune de Briançonnet et considérant la nécessité de faire évoluer les modalités de la mise à disposition présentée par la Mairie de Caille, les termes de l'avenant n°1 porte modification à la convention telle qu'elle lui est soumise pour la mise à disposition de l'agent du SPANC de Caille, afin de maintenir un service de qualité auprès des usagers.

Pour les installations supérieures ou égales à 21 EH Diagnostic 150 € par dossier contrôle conception 180 €, contrôle exécution 180 €, visite supplémentaire sur terrain 120 €.

Acceptée à l'unanimité.

9. Convention relative au déneigement des routes communales d'Amirat

Les agents techniques de la commune de BRIANÇONNET, chargés du déneigement des voies interviennent en matière de déneigement sur les voies communales du village d'AMIRAT, quartier ST JEANNET MAUPOIL et quartier PIEDAGOU pendant la saison hivernale 2018/2019 à l'aide d'un engin de type chargeuse pelleuse, fraise à neige.

La prestation de déneigement des voies communales d'AMIRAT sera entreprise par les agents de la commune de BRIANÇONNET, dès que possible après que la commune de BRIANÇONNET ait satisfait à ses propres obligations en matière de sécurisation de ses voies et sous réserve de la disponibilité des agents et de l'engin.

La convention entre les 2 Communes définit notamment le calcul des taux horaires de mise à disposition facturé à la Commune d'Amirat.

Acceptée à l'unanimité.

* * * * *

Divers

- ✓ Le Chanan : le plan des travaux a été approuvé, la CAPG va déposer le permis de construire et lancer la consultation.
- ✓ RIFSEP : la réforme du régime indemnitaire du personnel communal impose une part variable en Complément Indemnitaire Annuel. Afin de conserver l'équilibre budgétaire actuel et ne pas augmenter le poste charge en personnel, 20 % des primes actuelles sera attribué non plus mensuellement mais semestriellement. Réserve de Mme Schneider-Martin qui relève le fait que ce dispositif peut générer une perte de salaire pour les agents.
- ✓ Travaux ENEDIS de renforcement / ou remplacement des pylônes électriques est en phase d'achèvement. Des négociations vont s'ouvrir avec le concessionnaire pour qu'il réalise une chaussée provisoire sur la route de la Loubre et de l'houmée avant une reprise en définitif après l'hiver. La Commune va également récupérer des matériaux.
- ✓ Propriété Massini une relance de la Commune et un constat de la gendarmerie ont été effectués. Un courrier va être adressé par la Commune au propriétaire pour la réalisation des travaux de sécurisation.
- ✓ Traverse des jardins : état des lieux réalisé ainsi que le remplacement d'une partie du réseau d'eaux pluviales par l'entreprise EIFFAGE.
- ✓ Travaux : le remplacement des barrières et garde-corps de l'école va être réalisé pendant les vacances scolaires.
- ✓ Demande d'aide à FORCE 06 pour le débroussaillage : relance par la Mairie aucune intervention n'est programmée par les services départementaux
- ✓ Fibre : raccordement prévu pour 2019 à la Sagne et au Prignolet et pour 2020 sur Briançonnet. Les raccordements devront faire l'objet d'un accord préalable des propriétaires pour les passages apparents sur façade.
- ✓ Formation « restanque » le 27 octobre merci aux personnes intéressées de s'inscrire en Mairie.

Prochain Conseil Municipal à définir